



CRITÈRES DE DÉLIBÉRATION DE FIN D'ANNÉE

I. PASSAGE – REDOUBLEMENT DE CLASSE ET RENVOI DU COLLÈGE

1. **Passé de classe sans examen de seconde session**, l'élève qui a obtenu au moins 50 % des points au total général, dans chacune des disciplines inscrites au programme et qui est de bonne conduite.
2. **Pour passer en 6^{ème}**, l'élève doit avoir obtenu au moins 55 % des points au total général et avoir réussi dans chacune des branches inscrites au programme.
3. **Est admis (e) à passer dans la classe supérieure, moyennant un examen de seconde session**, l'élève qui ayant subi des échecs partiels, a obtenu au moins 53 % des points au total général. L'élève qui doit passer un examen de repêchage garde le pourcentage obtenu avant la délibération.
 - 3.1. Pas de repêchage en mathématique et en français à la fois.
 - 3.2. Pas de repêchage en trois branches d'option à la fois.
 - 3.3. Pas de repêchage en Pratique professionnelle.
 - 3.4. Quatre repêchages au maximum sont admissibles.

Les branches d'option sont :

Construction Métallique

1. Électricité Gén. et Ind.
2. Dessin Industriel
3. Méca Gén et appliquée
4. Technologie Mécanique
5. Technologie Soudure
6. Construction Métallique
7. Résistance des Matériaux
8. Traçage et chaudronnerie

Électronique Industrielle

1. Électricité Gén. et Ind.
2. Électronique Générale
3. Schémas électrique et électronique
4. Technologie Électrique et Électronique
5. Radiotélévision
6. Régulation (Automation)
7. Hyperfréquence
8. Télécommunication
9. Circuits logiques
10. Instruments

Mécanique Automobile

1. Électricité Gén. et Auto.
2. Dessin Industriel
3. Mécanique Générale et appl.
4. Technologie Méca et Auto
5. Construction Mécanique
6. Moteurs Thermiques
7. Résistance des Matériaux et Éléments des machines
8. Électronique

4. **Peut être admis (e) à redoubler d'office :**

- 4.1. L'élève très jeune, d'un an au moins en dessous de l'âge limite à la date de la prochaine rentrée scolaire, ayant obtenu entre 40 et 50 % des points au total général, si son mauvais résultat peut être attribué à un manque de maturité et s'il (elle) donne de sérieuses garanties d'un redoublement fructueux.
- 4.2. Ou l'élève ayant obtenu des résultats satisfaisants mais ne remplissant pas les conditions d'admission en seconde session.
5. On ne peut être admis à redoubler que deux fois pendant tout le cycle du secondaire au Collège.
6. Aucun (e) élève ne peut être admis (e) à tripler.
7. **Il y a exclusion :**
 - 7.1. Si le Conseil de délibération le décide,
 - 7.2. Si, remplissant les conditions de redoublement, l'élève avait déjà doublé une fois la même classe,
 - 7.3. Si l'élève ne remplit ni les conditions de passage (1^{ère} ou 2^e session) ni celles de redoublement,
 - 7.4 Si l'élève obtient l'appréciation « Mauvaise » (MA) pour deux périodes consécutives ou « Médiocre » (Me) pour trois périodes consécutives, soit pour la conduite soit pour l'application (les deux rubriques considérées séparément).

8. Tous les membres du Conseil de délibération sont tenus au secret sur son déroulement.

II. CRITÈRES POUR L'OBTENTION DU DIPLOME JÉSUIITE EN FIN DE SIXIÈME

Pour obtenir le diplôme jésuite, le candidat doit :

1. avoir obtenu 50 % des points au total général,
2. avoir obtenu 50 % en chacune des branches inscrites au programme
 Dans les branches d'option, les repêchages ne sont pas admis,
 Dans les autres branches, deux repêchages au maximum sont admissibles,
 L'examen de repêchage est unique. Le candidat qui échoue dans un seul des repêchages ne reçoit pas le diplôme.
3. Sont considérées comme branches de groupe d'option :
 Pour toutes les options : *le français et l'anglais*
 Pour l'option Construction Métallique : *Technologie soudure, Construction métallique, Dessin de construction, Traçage et Chaudronnerie, Mécanique appliquée et Résistance des Matériaux.*
 Pour l'option Électronique Industrielle : *Électronique Générale, Électricité Industrielle, Dessin Électronique, Radiotélévision, Régulation (Automation), Hyperfréquence, Télécommunication, Circuits logiques et Instruments.*
 Pour l'option Mécanique Automobile : *Électricité Automobile, Dessin Industriel, Mécanique appliquée, Construction Mécanique, Moteurs Thermiques, Technologie automobile, Résistance des Matériaux et Éléments des machines et Électronique.*